

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du **10.3 JUIN 2022**

**portant nomination d'examineurs aux concours externe et interne ouverts pour le recrutement de
contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de
l'information - programmeur » au titre de l'année 2022**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects, et notamment son article 18 ;

VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 10 septembre 2021 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information - programmeur » au titre de l'année 2022 ;

VU l'arrêté du 21 septembre 2021 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information - programmeur » au titre de l'année 2022 ;

VU l'arrêté du 14 février 2022 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2022,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés examinateurs :

Mme	Marie	GUIOT	Inspectrice régionale de 3 ^e classe
M.	Arnold	RIVELON	Inspecteur
M.	Aurélien	SALLÉ	Inspecteur
M.	Pierrick	NANOT	Inspecteur

Article 2 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **03 JUIN 2022**

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

Le directeur des services douaniers,



S. PICHEGRU